

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise BARLET, Maire.

Présents : Françoise BARLET, Chantal BERNARD, Christiane CHENAVIER Jean-Claude CHEVALLIER, Noëlle COELLO, Lionel PERRAUD, Christine RIVA, Chantal THOME GUIGUE BILLON, Brigitte VINCENT-BIZET,

Absent : Gilles BARLET, Didier JEANDET,

Date d'envoi de la convocation : 06/12/19

**2019-12-01** : remboursement frais de déplacement au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- délivre un mandat spécial à Madame Françoise Barlet, Maire de Jongieux
- décide de lui remboursement les billets de train correspondant à ce séjour, soit 206 €
- dit que les crédits seront virés du compte 022 au compte 6532

**2019-12-02** : convention de contrôle de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'établir une convention avec le bureau d'étude DAEC, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- dit que les sommes seront inscrites au budget assainissement

**2019-12-03** : étude de faisabilité assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

- décide de lancer une étude sur la faisabilité d'un assainissement collectif sur l'ensemble de la commune.
- demande au maire d'effectuer les démarches nécessaires
- dit que les crédits seront prévus au budget communal 2020 ou budget assainissement

Séance levée à 22h00

Le Maire, Françoise BARLET.